

SEANCE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA, Mrs FIORINA et MIETTE adjoints ; Mmes CLAU, GUESDON et Mr ROQUES, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr NOGUES a donné procuration à Mr ROQUES,
Mme DEBIAIS a donné procuration à M. MIETTE
Mme PEYRUSSE a donné procuration à Mme CLAU
M. AVERSENG

Absents non excusés : M. BOUDET

Mme FALGA assure les fonctions de secrétaire de séance.

Les Procès-Verbaux des séances du 11 avril et du 25 avril sont lus et adoptés à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORTS SCOLAIRES **PARTICIPATION DE LA COMMUNE** **AUX FRAIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019** **DE2018 025**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Régional, service des transports scolaires, en date du 26 avril 2018, relatif à la prise en charge partielle ou totale par la commune de la participation financière des familles aux frais de transport scolaire de leurs enfant qui s'élève à :

- 90 € pour un élève demi-pensionnaire ;
- 46 € pour un élève interne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De prendre en charge une partie des frais de transports scolaires supportés par les familles des élèves déjà subventionnés par la Région pour l'année scolaire 2018-2019, scolarisés dans les collèges, lycées, LEP, CFA, Universités et BTS du département et hors département, soit :
 - 80.00 € pour un élève demi-pensionnaire,
 - 41.00 € pour un élève interne.

Le reste à charge sera donc de 10 € pour un élève demi-pensionnaire et de 5 € pour un élève interne.

- De prélever la somme nécessaire à cette dépense sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2018.
Cette décision ne concernant que l'année scolaire 2018/2019, le Conseil Municipal se prononcera en 2019 pour la prise en charge éventuelle des frais de transports scolaires 2019/2020.

RESTAURANT SCOLAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE
DE2018 026

Le contrat qui lie la commune et la société ANSAMBLE pour le portage des repas scolaires prend fin au 31 août 2018. Afin d'assurer la continuité du service à la cantine en toutes circonstances, le conseil municipal avait décidé de lancer des appels d'offres auprès de sociétés de restauration collective pour fourniture et livraison de repas en liaison froide. Trois sociétés ont répondu dans les délais impartis : Il s'agit des sociétés API Restauration, MARTEL et ANSAMBLE.

La commission a étudié les dossiers et les présente au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de :

- ✚ RETENIR la société API Restauration, dont le siège se trouve 53, chemin de Ratalens à Saint-Jean (Haute-Garonne), qui propose un repas à 2.35 TTC (deux euros trente cinq centimes) pour élèves de maternelle et à 2.45 € (deux euros quarante cinq centimes) pour les primaires, comprenant 5 variantes : Entrée, plat principal protidique (viande, poisson...), garniture légumes et féculents, fromage/laitage et dessert.
- ✚ Autorise le Maire à signer le contrat correspondant pour l'année scolaire 2018/2019, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

INSTALLATION SYSTEME VIDEO PROTECTION
DEMANDE SUBVENTION ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
DE2018 027

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut être subventionné par l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		%
RACCORDEMENT ENEDIS	7 326,48 €	Etat 2018	59 741,14 €	50,00 %
FOURNITURE ET POSE VIDEO PROTECTION	104 274,92 €			
CONSUEL	2 000,00 €			
ETUDE RADIO	5 880,88 €	SOUS TOTAL	59 741,14 €	

		autofinancement commune de Saint Porquier	59 741,14 €	50,00 %
TOTAL DEPENSES	119 482,28 €	TOTAL RECETTES	119 482,28 €	100,00 %

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le montant des travaux indiqués ci-dessus,
- Accepte le devis établi par l'UGAP pour la fourniture et l'installation des caméras de vidéo-protection,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat,
- Sollicite l'autorisation de préfinancer le projet sans attendre la décision portant attribution de la subvention de l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION
DES COMMUNES DU CANAL DES 2 MERS
DE2018 028**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'appel à cotisation reçu le 22 mai de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers. Ne l'ayant pas reçu pour le vote du budget, cette subvention n'avait pas été votée le 28 mars 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer à l'Association des Communes du Canal des 2 mers, une subvention pour l'année 2018 pour un montant de 130 € (Cent trente euros).

La somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif.

**AMENAGEMENT RUE DES PLATANES
VALIDATION APS
DE2018 029**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de revitalisation du centre bourg de Saint Porquier, élaboration de la liaison Garonne Canal – Phase concernant l'aménagement de la rue des platanes.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant des travaux estimé au stade de l'avant-projet sommaire s'élève à pour la tranche ferme rue des platanes à 445 188,98 € HT plus une option de 30 000,00 € HT correspondant à une provision pour la reprise des murs et pour la tranche optionnelle place de l'Éperon / Marronniers à 60 822,10 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avant-projet sommaire pour un coût de travaux estimé à pour la tranche ferme rue des platanes à 445 188,98 € HT plus une option de 30 000,00 € HT correspondant à une provision pour la reprise des murs et pour la tranche optionnelle place de l'Éperon / Marronniers à 60 822,10 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'approuver le coût des travaux estimé à 445 188,98 € HT plus une option de 30 000,00 € HT pour la tranche ferme et à 60 822,10 € HT pour la tranche optionnelle.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

ELABORATION DE LA LIAISON GARONNE
CANAL POUR MOBILILITES DOUCES
DESIGNATION MAITRE D'OEUVRE
DE2018 030

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'élaboration de la liaison Garonne Canal pour mobilités douces à St Porquier.

L'enveloppe des travaux est arrêtée à 225 000 € HT.

A l'issue de la consultation sommaire des maîtres d'œuvre, et après analyse des offres, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner la société GETE C Sud-Ouest basée à Toulouse comme maître d'œuvre pour établir le projet technique.

Après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre au taux de 13,22 % correspondant à la somme forfaitaire de 29 745,00 € HT (base + métrés) avec société GETE C Sud Ouest.

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE SERVICE DE
GESTION ET DE PREVENTION DES DECHETS
DE2018 031

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 établi par la Communauté des Communes Terres des Confluences, sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal prend connaissance du rapport ; celui -ci est mis à disposition du public et aussi sur le site internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Convention avec CUBE architecture – Monsieur le Maire indique qu'une convention avec Cube architecture doit être signée afin que la commune soit assistée sur la mise en place de l'ADAP dans les locaux de la mairie et des sanitaires de l'école maternelle.

Lotissement Val de Garonne – Monsieur le Maire informe que la vente du lot n°4 lotissement Val de Garonne sera évoquée en audience le 2 juillet à 13h45 au tribunal de Commerce de Montauban.

La Poste – Lecture est donnée d'un rapport formalisant l'organisation des horaires d'ouverture à partir du mois d'octobre 2018, soit 2 jours par semaine et d'un courrier informant de la fermeture du bureau de Poste durant la période estivale du 30 juillet au 18 août 2018. Monsieur le Maire propose de contacter l'AMF et la Commission Départementale de Présence Postale pour se faire assister sur ce dossier.

CCAS de Moissac – Une convention pour l'intervention du service d'accompagnement social à la mobilité sur le territoire de la communauté de communes Terres Des Confluences et pour ses habitants de plus de 60 ans est proposée à la commune. Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec le CCAS de Moissac.

Contrat ECOLAB – Monsieur le Maire indique que la convention signée avec la société ECOLAB pour la démolition prend fin au 1^{er} juillet 2018 et qu'il serait nécessaire de la renouveler pour trois années supplémentaires.

Devis LANIES pour éclairage public sur RD 14 – Après lecture du devis de l'entreprise LANIES pour extension de l'éclairage public sur la RD14, monsieur le Maire propose de le mettre en attente le temps de se renseigner sur une solution moins onéreuse.

Demande emplacement food-truck – Après lecture de la demande d'installation d'un food-truck sur la commune, monsieur le Maire propose de contacter l'intéressé pour obtenir plus d'informations sur l'activité proposée.

Ecole – demande subvention pour classe verte – Madame Igual souhaite organiser une classe verte l'an prochain, cela concerne 57 élèves, et demande une subvention de la part de la mairie, monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser 16 € par enfant par nuitée.

<u>Calendrier conseils municipaux :</u>	19 septembre 2018 20h
	17 octobre 2018 20h
	14 novembre 2018 20h
	12 décembre 2018 20h

<u>Calendrier réunions commission travaux :</u>	12 septembre 18h30
	10 octobre 18h30
	7 novembre 18h30
	12 décembre 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05 minutes.